



BANQUE DE TUNISIE

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2016.

Indicateurs	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	mars-16	mars-15	déc.-15
1 - Produits d'exploitation bancaire	81 815	78 169	81 815	78 169	345 237
Intérêts	61 178	60 446	61 178	60 446	247 918
Commissions en produits	11 856	10 130	11 856	10 130	45 786
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	8 781	7 593	8 781	7 593	51 533
2 - Charges d'exploitation bancaire	30 900	31 726	30 900	31 726	132 208
Intérêts encourus	30 740	31 413	30 740	31 413	131 082
Commissions encourues	160	313	160	313	1 126
3 - Produit Net Bancaire	50 915	46 443	50 915	46 443	213 029
4 - Autres produits d'exploitation	121	183	121	183	1 001
5 - Charges opératoires, dont :	18 660	17 325	18 660	17 325	65 070
Frais de personnel	14 753	13 585	14 753	13 585	49 727
Charges générales d'exploitation (1)	3 907	3 740	3 907	3 740	15 343
6 - Structure du portefeuille au bilan			581 752	592 357	615 118
Portefeuille titres commercial			218 658	244 838	280 336
Portefeuille titres d'investissement			363 094	347 519	334 782
7 - Encours net des crédits (2)			3 519 985	3 287 916	3 439 916
(hors dotation aux provisions de la période)					
8 - Encours des dépôts, dont :			3 096 950	2 949 016	2 847 254
Dépôts à vue			1 107 275	914 472	963 083
Dépôts d'épargne			844 246	772 245	807 055
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			147 077	80 038	141 888
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (3)			582 953	627 953	582 953

(1) Chiffres 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité

(2) Chiffre de 2016 compte non tenu de la dotation aux provisions de la période.

(3) Compte non tenu du résultat de la période et des résultats de l'exercice précédent

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
1^{ER} TRIMSTRE 2016

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1ER TRIMESTRE 2016 :

A la fin du 1er trimestre 2016, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de +7,0%, passant de 3.287.916 mille dinars au 31/03/2015 à 3.519.985 mille dinars au 31/03/2016. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 5.0% passant de 2.949.016 mille dinars au 31/03/2015 à 3.096.950 mille dinars au 31/03/2016 . Les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont augmenté respectivement de 21,1% et 9,3% entre 2015 et 2016.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une progression de +4,7% pour atteindre 81.815 mille dinars au 31/03/2016 contre 78.169 mille dinars au 31/03/2015. Cette progression concerne les intérêts (+1,2%), les commissions (+17,0%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+15,7%).
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissé de -2,6% passant de 31.726 mille dinars au 31/03/2015 à 30.900 mille dinars au 31/03/2016.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2016 un montant de 50.915 mille dinars, contre 46.443 mille dinars au 31/03/2015, soit une progression de +9,6%.
- **Les charges opératoires** sont maîtrisées et n'ont augmenté que de +7,7%, pour atteindre 18.660 mille dinars au 31/03/2016 contre 17.325 mille dinars au 31/03/2015. Les frais généraux ont augmenté de +4,5%. La masse salariale est en hausse de +8,6%.
- A la fin du 1er trimestre 2016, le réseau d'agences est composé de 116 points de vente et ce suite à l'ouverture d'une nouvelle agence.